

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE BAIL DE LOCATION OU D'ENTENTE DE LOCATION

Paragraphe 27 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2018-2019

Déclaration de renseignement annuel

Usage de l'espace occupé	Adresse	Nom du locateur	Superficie louée	Montant du loyer
Bureau et entrepôt	575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6	Société québécoise des infrastructures	1369 m ²	458 813,28 \$ ¹

¹ Des frais d'aménagements financés par la Société québécoise des infrastructures s'ajoutent au bail de location pour une somme de 42 235,20 \$ pour l'exercice 2018-2019.